AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ELABORATION DU SITE PATRIMOINE REMARQUABLE – AVAP DE LA COMMUNE DE PESMES

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté en date du 13 mars 2019, le Maire de la Commune de PESMES a décidé de soumettre à enquête publique le projet d'élaboration du Site Patrimoine Remarquable-AVAP de la Commune de PESMES **du Vendredi 29 mars 2019 à 09h00 au Lundi 29 avril 2019 à 12h00 inclus**, soit 32 jours consécutifs.
Par décision n°E18000074/25 en date du 21 janvier 2019, le Président du Tribunal administratif de Besançon a désigné M. Jean-Luc MILLET, retraité, en qualité de commissaire enquêteur et la personne responsable du projet d'élaboration du Site Patrimoine Remarquable-AVAP de la Commune de PESMES, représentée par son Maire, Monsieur Frédérick HENNING.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête seront déposés en Mairie de PESMES (6 place des promenades) pendant toute la durée de l'enquête. Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé :

- Sur support papier en Mairie de PESMES, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie : du lundi au samedi de 09h00 à 12h00.
- Sur le site internet de la mairie de PESMES.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et/ou propositions des manières suivantes :

- Sur le registre d'enquête papier tenu à sa disposition en Mairie de PESMES aux dates et heures d'ouverture habituelles du public
- Sur le registre électronique www.registre-dematerialise.fr
- Par correspondance adressée au commissaire enquêteur, M. Jean-Luc MILLET, en Mairie de PESMES, siège de l'enquête publique.
- Par voie électronique, à destination du commissaire enquêteur, à l'adresse électronique de la mairie (mairie-pesmes@wanadoo.fr), pendant toute la durée de l'enquête ;
- Lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à la Mairie de PESMES (6 place des promenade) :

- Vendredi 29 mars 2019 de 9h00 à 12h,
- Vendredi 12 avril 2019 de 9h00 à 12h,
- Vendredi 29 avril 2019 de 9h00 à 12h.

Toute personne pourra prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur qui seront :

- tenus à la disposition du public en Mairie de PESMES, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- mis en ligne sur le site internet de la mairie de PESMES.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de l'élaboration du Site Patrimoine Remarquable-AVAP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions du commissaire-enquêteur, sera soumis au Conseil municipal pour approbation.